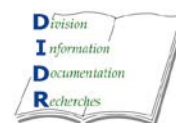


# KENYA



25 janvier 2017



## Les violences postélectorales de 2007-2008 et les procédures engagées à l'issue de celles-ci

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

<b>1. Les violences postélectorales de 2007-2008</b> .....	<b>3</b>
1.1. Les victimes de ces violences .....	3
1.1.1. Les régions les plus touchées .....	3
1.1.2. Les violences sexuelles .....	4
1.1.3. Les personnes déplacées ( <i>Internally Displaced personnes, IDP</i> ) .....	4
1.2. Acteurs et responsables de ces violences .....	5
<b>2. Procédures judiciaires et réparations</b> .....	<b>6</b>
2.1. Les commissions nationales .....	6
2.1.1. La <i>Commission of Inquiry into Post-election violence</i> (CIPEV) .....	6
2.1.2. La <i>Truth Justice and Reconciliation Commission</i> (TJRC) .....	6
2.1.3. La <i>Kenya National Commission on Human Rights</i> (KNCHR) .....	7
2.2. Les organisations non gouvernementales (ONG) .....	8
2.2.1. La <i>Kenya Human Rights Commission</i> (KHRC) .....	8
2.2.2. Le <i>Centre for human Rights and Democracy</i> (CHRD) .....	8
2.3. Les tribunaux kenyans .....	9
2.4. La Cour Pénale Internationale (CPI) .....	10
2.5. Absence de condamnations et de réparations .....	11
<b>Bibliographie</b> .....	<b>13</b>

**Résumé :** Suite aux élections de décembre 2007, de nombreuses violences ont éclaté au Kenya. Celles-ci ont causé un grand nombre de morts, de blessés, de personnes déplacées et de victimes de violences sexuelles. Plusieurs commissions ont été chargées d'enquêter sur ces violences et de formuler des recommandations pour condamner les principaux responsables et fournir des réparations aux victimes. Cependant, les autorités kenyanes n'ont pas réussi à mettre en place un tribunal afin de poursuivre les principaux responsables. La Cour Pénale Internationale (CPI) a également tenté de poursuivre ces individus mais aucun des procès engagé n'a abouti à une condamnation.

**Abstract:** After the elections of December 2007, violence blew up in Kenya. Death, casualties, internal displaced people (IDP), and victims of sexual abuses have been reported. Several commissions were named to report this violence and make recommendations as to sentence the main people at fault and give compensation to victims. However Kenyans authorities didn't succeed in creating a court to sue the responsible persons. The International Criminal Court (ICC) also tried to sue these people but none of its trial led to conviction.

## 1. Les violences postélectorales de 2007-2008

Le 30 décembre 2007, les résultats des élections présidentielles kenyanes ont été annoncés. Membre du *Party of National Unity* (PNU), Mwai Kibaki<sup>1</sup> est proclamé vainqueur devant Raila Odinga, membre du parti *Orange Democratic Movement* (ODM).

L'ODM remet en cause ces résultats et accuse Mwai Kibaki et ses partisans de fraudes.<sup>2</sup> Des manifestations de l'ODM ont lieu pacifiquement dans un premier temps, puis de façon plus violente. Ces violences surviennent majoritairement dans l'Ouest du pays et dans les villes de Nairobi, Kisumu, Mombasa et Eldoret. Face à ces manifestations, la police riposte et tire sur les manifestants.<sup>3</sup>

La communauté kikuyu, dont est originaire le président Mwai Kibaki, fait l'objet d'attaques de la part des partisans de l'ODM, tout comme les communautés luhya et kisii, accusées de ne pas avoir soutenu le parti. A leur tour, les partisans de l'ODM et des membres de la communauté luo font l'objet d'attaques de la part des partisans de Mwai Kibaki.<sup>4</sup>

Suite à ces violences, en janvier 2008, l'Union africaine (UA) décide d'intervenir dans le conflit kenyan en créant le *Panel of Eminent African Personalities* (PEAP), présidé par Kofi Annan (Secrétaire général de Nations unies de 1997 à 2006). Le PEAP est chargé d'assurer la médiation du conflit pour aboutir à une solution pacifique.<sup>5</sup>

### 1.1. Les victimes de ces violences

Diverses sources [la *Commission of Inquiry into Post-election violence* (CIPEV), la *Kenya National Commission on Human Rights* (KNCHR)<sup>6</sup>, *Amnesty international* (AI), *Human Rights Watch* (HRW)] s'accordent à dire que les violences postélectorales de 2007-2008 ont fait plus de 1 100 morts.<sup>7</sup>

Selon ces mêmes sources, ces violences auraient provoqué des déplacements massifs de population (estimés entre 350 000 et 500 000 personnes déplacées).<sup>8</sup> On compte aussi de nombreux cas de violences sexuelles<sup>9</sup>, et au moins 3 500 blessés.<sup>10</sup>

#### 1.1.1. Les régions les plus touchées

Selon la CIPEV, certaines régions ont été particulièrement touchées par ces violences, à commencer par la *Rift Valley province*, où 65% des homicides commis dans l'ensemble du pays ont été recensés (744 sur un total de 1 133 homicides). Les régions de Nyanza et de Nairobi ont été également très touchées (respectivement 134 et 125 victimes). De

---

<sup>1</sup> Président du Kenya depuis 2002, Mwai Kibaki a été réélu en 2007. Il a occupé ses fonctions jusqu'en 2013, date à laquelle Uhuru Kenyatta, actuel Président du Kenya lui a succédé.

<sup>2</sup> *International crisis Group* (ICG), « A Dying breed of peacemakers in Kenya's North East », 19/11/2015

<sup>3</sup> *Trial International*, « Joshua Arap Sang », 19/04/2016

<sup>4</sup> ICG, 19/11/15, *op.cit.* ; MEDARD Claire, « Les frontières de la violence au Kenya », *EchoGéo (revue en ligne)*, *Sur le vif*, 12/03/2008

<sup>5</sup> *Amnesty International* (AI), *Crying for Justice. Victim's perspectives on justice for the Post-Election violence in Kenya*, 15/07/2014

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations concernant la CIPEV et la KNCHR, voir la sous-partie consacrée aux commissions nationales.

<sup>7</sup> AI, *op.cit.* ; *Kenya National Commission on Human Rights* (KNCHR), *On the brink of the precipice: a human account of Kenya's post-2007 election violence*, 07/08/2008 ; *Human Rights Watch* (HRW), *Ballots to Bullets. Organizes Political Violence and Kenya's Crisis of Governance*, 01/03/2008

<sup>8</sup> Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « Kenya Cases at the ICC: Understanding Rule 68 controversy through 15 dates », 12/02/2016 ; AI, *op.cit.* ; *Commission of Inquiry into Post-election violence* (CIPEV), 15/10/2008 ; KNCHR, *op.cit.* ; HRW, 01/03/2008, *op.cit.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Trial International*, *op.cit.*

nombreuses victimes sont aussi à déplorer dans la *Western province* (98). Les victimes recensées dans la *Coast province* (27 homicides) et la *Central province* (5 homicides) sont moins nombreuses mais existent néanmoins.

Les régions ayant recensé le plus grand nombre d'homicides sont également celles qui comptent le plus grand nombre de blessés : 2 193 blessés dans la *Rift Valley province*, 747 dans la *Nyanza province*, 342 dans la zone de Nairobi, 146 dans la *Western province*, et 133 dans la province région de Mombasa. On compte aussi une majorité d'hommes (1 048) parmi les victimes, le nombre de femmes (74) et d'enfants (11) étant beaucoup moins important.<sup>11</sup>

Un évènement particulièrement meurtrier a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à Eldoret (ville située dans la *Rift Valley province*), où au moins 30 personnes ont trouvé la mort lors d'un incendie volontaire. Les victimes s'étaient réfugiées dans une église avant que celle-ci ne soit incendiée.<sup>12</sup>

### 1.1.2. Les violences sexuelles

Selon la CIPEV, de nombreuses violences sexuelles ont eu lieu. Celles-ci ont pris la forme de viols, viols collectifs ou mutilations sexuelles. Elles étaient souvent fondées sur des motifs ethniques. Les femmes constituent la majorité des victimes mais les enfants et les hommes ont aussi été touchés, notamment par les mutilations génitales.<sup>13</sup>

Il est difficile d'estimer le nombre de personnes ayant subi des violences sexuelles. Toutefois, selon le docteur Sam Thenya, directeur de l'hôpital pour femmes de Nairobi, interrogé par la CIPEV, au moins 900 femmes ont rapporté des violences sexuelles. Pour lui, il ne s'agit que d'une partie peu représentative de l'ensemble des violences sexuelles commises lors de cette période.<sup>14</sup>

Ces violences sexuelles ont eu des répercussions importantes pour les victimes qui, en plus du traumatisme subi, ont parfois été contaminées. Ainsi, selon AI, une partie d'entre elles ont été infectées par le VIH.<sup>15</sup>

La CIPEV déplore un manque d'intérêt et une absence de prise en compte des violences sexuelles de la part de la police kenyane, particulièrement quand un policier est impliqué dans un de ces faits. Cette source fait en outre état du manque d'organisation, d'anticipation et de réponse du gouvernement face à ces violences sexuelles, en insistant particulièrement sur le manque de coopération de la police quant à ces cas.<sup>16</sup>

### 1.1.3. Les personnes déplacées (*Internally Displaced personnes, IDP*)

Selon une source gouvernementale citée par la CIPEV, il y aurait eu environ 350 000 IDP suite aux violences postélectorales.<sup>17</sup>

Même si certains n'ont reçu que des menaces, la plupart des IDP ont subi des violences physiques les contraignant à fuir. Dans un rapport paru en octobre 2008, la CIPEV estime insuffisantes les mesures de protection policière apportées aux IDP et indique que certains IDP vivant dans des camps de déplacés sont menacés par des gangs criminels.<sup>18</sup>

---

<sup>11</sup> CIPEV, *op.cit.*

<sup>12</sup> MEDARD Claire, *op.cit.*

<sup>13</sup> CIPEV, *op.cit.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> AI, *op.cit.*

<sup>16</sup> CIPEV, *op.cit.*

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

En avril 2008, le gouvernement a lancé l'opération *Return Home* pour encourager les personnes déplacées à retourner dans leurs lieux de résidence. Selon le gouvernement, au 8 juillet 2008, 210 000 IDP étaient rentrés chez eux. Paru en octobre 2008, le rapport de la CIPEV ne rend pas compte des modalités de cette mission, mais évoque néanmoins l'existence de plaintes émises par certains IDP. Ces derniers affirmaient avoir été forcés d'accepter la réinstallation ou déploraient la modestie des sommes versées aux familles de victimes, qui ne compensaient pas les dommages subis.<sup>19</sup>

Dans une étude parue en 2015, *Internal Displacement Monitoring Centre*<sup>20</sup> (IDMC) estime à 309 200 le nombre d'IDP au Kenya, dont 50 000 personnes déplacées du fait des violences postélectorales de 2007-2008.<sup>21</sup>

## 1.2. Acteurs et responsables de ces violences

Les violences postélectorales de 2007-2008 ont été commises ou impulsées par divers acteurs : des responsables politiques (notamment des membres du gouvernement), des employés de la fonction publique, ou des personnes faisant partie de l'entourage des victimes. A titre d'exemple, la CIPEV cite parmi les auteurs de violences sexuelles des agents de sécurité de l'Etat (notamment la police), des membres de gangs organisés, des voisins, des amis, et des personnes travaillant dans les camps de personnes déplacées.<sup>22</sup>

Les forces de police comptaient parmi les principaux auteurs de violences. Celles-ci ont fait l'objet d'enquêtes conduites par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, un programme d'actions mené conjointement par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) dans le but de renforcer la solidarité et la coopération avec les défenseurs des droits de l'homme.<sup>23</sup> Ainsi, selon ledit observatoire et HRW, la riposte policière en réponse aux attaques de l'ODM a provoqué de nombreux meurtres, viols, déplacements forcés et blessures.<sup>24</sup> Très peu de cas impliquant la police ont été rapportés. Le fait qu'il n'existe pas de service indépendant au sein de la police kenyane pour juger les actes commis par des policiers durant les violences postélectorales explique en partie l'absence de condamnations judiciaires à l'encontre de policiers.<sup>25</sup>

La CIPEV et la Cour Pénale Internationale (CPI) ont établi que certaines personnalités politiques kenyanes ont compté parmi les principaux instigateurs de ces violences. Ces individus ont fait l'objet de poursuites engagées par la CPI. Il s'agit des personnes suivantes :

- Uhuru Kenyatta, actuel Président du Kenya, ministre des Finances et vice-premier ministre au moment des faits
- Francis Muthaura, *Cabinet Secretary* (haut conseiller auprès du gouvernement kenyan) au moment des faits
- Mohamed Hussein Ali, actuellement chef exécutif de l'entreprise postale du Kenya, commissaire de police au moment des faits
- William Ruto, actuel vice-président du Kenya, ministre de l'Agriculture au moment des faits

---

<sup>19</sup> CIPEV, *op.cit.*

<sup>20</sup> Membre du *Norwegian Refugee Council* (NRC), *Internal Displacement Monitoring Centre* (IDMC) se définit sur son propre site web comme une ONG humanitaire chargée d'informer, de surveiller et d'analyser les déplacements internes dans le monde.

<sup>21</sup> *The Internal Displacement Monitoring Centre* (IDMC), *A review of the normative framework in Kenya relating to the protection of IDPs*, 28/08/2015

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « *L'observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme : un programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT* », 24/08/2007

<sup>24</sup> HRW, 01/03/2008, *op.cit.* ; Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, *L'obstination du témoignage*, 2010

<sup>25</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, 2010, *op.cit.*

- Joshua Sang, reporter et présentateur à la radio kenyane Kass FM au moment des faits
- Henry Kiprono Kosgey, haut responsable du parti d'opposition ODM au moment des faits.<sup>26</sup>

D'autres acteurs ont fait l'objet de poursuites par la CPI, non pour les violences de 2007-2008, mais pour des tentatives de corruption ou d'intimidation à l'encontre de témoins qui devaient comparaître devant la CPI. Il s'agit de Walter Osapiri Barasa (journaliste), Paul Gicheru (avocat) et Philip Kipkoech (avocat).<sup>27</sup>

## 2. Procédures judiciaires et réparations

### 2.1. Les commissions nationales

Suite aux violences postélectorales de 2007-2008, plusieurs commissions nationales ont été mises en place pour enquêter sur ces violences, formuler des recommandations en vue de traduire en justice les principaux auteurs, et proposer des compensations aux victimes.

#### 2.1.1. La *Commission of Inquiry into Post-election violence (CIPEV)*

La CIPEV a été créée dans le but d'enquêter sur les faits et les circonstances de ces violences, de présenter des recommandations pour y mettre fin, et de juger les actions commises pendant cette période. Cette commission était présidée par le juge de la cour d'appel du Kenya, Philip Waki. On la surnommait aussi « *Waki Commission* ». <sup>28</sup>

Parmi ses recommandations, la CIPEV a suggéré d'une part, la création d'un tribunal spécial kenyan (*Special tribunal for Kenya*) où devaient siéger des juges kenyans et internationaux, et d'autre part, l'élaboration d'une liste secrète révélant les noms des principaux responsables de ces violences devant être remise à la CPI par le PEAP, en cas d'échec du tribunal spécial kenyan.<sup>29</sup>

Le 16 décembre 2008, le président Mwai Kibaki et le Premier ministre Raila Odinga ont signé un accord autorisant la mise en œuvre des recommandations de la CIPEV.<sup>30</sup>

#### 2.1.2. La *Truth Justice and Reconciliation Commission (TJRC)*

Plusieurs commissions ont été créées dans le but de mettre en œuvre les recommandations de la CIPEV, notamment la TJRC. Cette commission était chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises entre le 12 décembre 1963 et le 28 février 2008.<sup>31</sup>

Dans son rapport final, la TJRC a établi une liste de recommandations en vue de promouvoir la justice, la réconciliation, et l'amélioration des conditions de vie des

---

<sup>26</sup> Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « Accountability for the crimes committed during 2007-2008 post-election violence in Kenya: Four leaders charged with crimes against humanity before the ICC », 24/01/2012 ; FIDH, 12/02/16, *op.cit.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> International Crisis Group (ICG), « Impact of the ICC proceedings » 09/01/2012; *Kenyan for Peace with Truth and Justice (KPTJ), A Real Option for Justice: The International Crimes Division of the High Court of Kenya*, 07/2014; CIPEV, *op.cit.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> The International Center For Transitional Justice (ICTJ), «Kenyan Victims Demand National Assembly adopt TJRC report and Implement Recommendations », 12/04/2015

Kenyens. La TJRC a notamment recommandé au ministère de l'Éducation de créer un programme scolaire promouvant la paix à l'école.<sup>32</sup>

Ce rapport final a été présenté au Président kenyan en mai 2013. Ses recommandations devaient être mises en œuvre dès l'examen dudit rapport par l'Assemblée nationale. Cette dernière a tardé à l'examiner. En 2015, le leader de la majorité parlementaire, Adnan Duale, a annoncé que le rapport serait examiné prioritairement par l'Assemblée nationale en février 2016.<sup>33</sup> Cependant, dans un article paru en septembre 2016, *The Daily Nation* cite les propos d'Adnan Duale qui affirme que l'examen parlementaire des recommandations de ce rapport ne pourra pas commencer tant que des fonds nécessaires à leur mise en œuvre n'auront pas été dégagés.<sup>34</sup>

Certains médias soulignent les controverses suscitées par ce rapport qui empêchent sa mise en œuvre.<sup>35</sup> Parmi les recommandations controversées figure notamment la restitution des terres des individus déplacés durant les violences de 2007-2008, ayant par la suite été rachetées et/ou occupées par d'autres communautés. Le conseil des aînés de la communauté Kikuyu craint que la mise en œuvre de ce rapport ne réanime les animosités entre les communautés, notamment en vue des prochaines élections présidentielles, prévues en août 2017.<sup>36</sup>

A l'approche de ce scrutin, la mise en œuvre de ces recommandations constitue un véritable enjeu électoral, notamment entre Raila Odinga et Uhuru Kenyatta, tous deux candidats à ces élections.<sup>37</sup> Raila Odinga reproche à Uhuru Kenyatta<sup>38</sup> de ne pas avoir mené à bien, depuis son accession à la présidence de la République en avril 2013, les recommandations nécessaires à la justice et aux versements de compensations en faveur des victimes des violences de 2007-2008. Raila Odinga est quant à lui soupçonné par ses détracteurs d'utiliser la mise en œuvre de ce rapport pour se faire élire.<sup>39</sup>

### 2.1.3. La Kenya National Commission on Human Rights (KNCHR)

La KNCHR se présente comme une organisation nationale indépendante. Selon son site web, l'institution a pour mission d'enquêter et de fournir des preuves de violations des droits de l'homme dans le but de protéger les victimes et de promouvoir ces droits. Elle travaille en collaboration avec la CPI dans le processus de protection des témoins des violences postélectorales.<sup>40</sup>

Cette commission a publié plusieurs rapports après les violences postélectorales de 2007-2008. Publié en 2008, l'un d'eux met en exergue les exactions commises pendant cette période. La KNCHR fait notamment état de l'échec du gouvernement dans sa tentative de fournir des conditions de vie acceptables aux IDP ayant fui les violences de 2007-2008.<sup>41</sup>

Contrairement au rapport produit par la CIPEV, celui de la KNCHR n'a pas été utilisé par la CPI qui explique ce choix par les observations suivantes : l'identité des personnes

---

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Daily Nation*, « Cord lead plotting to split jubilee party, say Uhuru allies », 17/09/2016

<sup>35</sup> MATHENGE GAKUU, « Go slow on TJRC talk in campains, elders urge Raila Odinga », *Standard Digital*, 07/01/2017; MURIMI Maureen, « Raila Odinga insists on implementation of TJRC report », *Citizen Digital*, 23/09/2016

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Daily Nation*, « Raila's 2017 campaign machine up and running », 04/12/2016

<sup>38</sup> Raila Odinga a été Premier ministre d'avril 2008 à avril 2013, tandis qu'au même moment, Uhuru Kenyatta était vice-Premier ministre. En avril 2013, ce dernier est devenu président de la république.

<sup>39</sup> MURIMI Maureen, *op.cit.*; MATHENGE GAKUU, *op.cit.*

<sup>40</sup> Site web de la KNCHR

<sup>41</sup> KNCHR, *op.cit.*



interviewées n'est pas indiquée, certaines données sont issues de la presse, et aucun témoin ne peut attester de l'authenticité du document.<sup>42</sup>

Selon l'Observatoire de la protection des défenseurs des droits de l'homme, la KNCHR entretient des rapports tumultueux avec la police kenyane sur laquelle elle a mené des enquêtes. En 2008, la KNCHR a rendu public le témoignage de Bernard Kiriya Ikunyua. Cet individu aurait travaillé comme chauffeur au sein d'une brigade policière explicitement chargée d'assassiner des suspects provenant d'un gang de crime organisé, les Mungiki. Dans son témoignage, Bernard Kiriya Ikunyua a accusé la police d'avoir tué 58 suspects et a été assassiné après sa diffusion. En réponse à ces allégations, la police a accusé la KNCHR d'avoir été payé par les Mungiki pour dévoiler ces informations.<sup>43</sup>

## 2.2. Les organisations non gouvernementales (ONG)

Le travail des commissions nationales kenyanes s'est appuyé sur leurs propres rapports mais également sur des rapports publiés par différentes ONG kenyanes ayant rassemblé des éléments de preuves quant aux violences de 2007-2008. Parmi elles, figurent notamment la KHRC et la CHRD.

### 2.2.1. La Kenya Human Rights Commission (KHRC)

La KHRC est une ONG kenyane membre de la FIDH.<sup>44</sup>

La KHRC s'est prononcée en faveur de l'action de la CPI et a dénoncé les pressions dont pouvaient faire l'objet les juges kenyans. Aux yeux de cette ONG, la CPI représentait le seul espoir de jugement quant aux affaires liées aux violences de 2007-2008.<sup>45</sup>

La KHRC a en outre déploré l'absence de justice pour les victimes et l'impunité dont jouissent les personnalités politiques kenyanes à l'origine de ces violences.<sup>46</sup>

### 2.2.2. Le Centre for human Rights and Democracy (CHRD)

Le CHRD est une ONG kenyane basée à Eldoret. Selon sa page Facebook, elle pour mission d'améliorer la cohésion et la réconciliation nationale, promouvoir la paix, gérer les conflits, et instaurer confiance et justice parmi les Kenyans. Pour ce faire, l'ONG veille à la sécurité des communautés lors des processus électoraux, surveille, documente et médiatise les conflits émergents, et soutient les actions des organismes chargés de la mise en œuvre des réformes prises suite aux violences de 2007-2008 (dont le TJRC).

Cette ONG a été créée en août 1997 par Ken Walufa, militant des droits de l'homme et journaliste kenyan, qui en est aujourd'hui encore le directeur.<sup>47</sup>

Selon l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, plusieurs défenseurs des droits de l'homme kenyans ont été victimes de menaces, d'agressions ou de disparitions après avoir pris part à la rédaction de rapports dénonçant des atteintes aux droits de l'homme. Un certain nombre d'entre eux ont été contraints de fuir leur région. Des disques durs et des ordinateurs ont été volés dans différents lieux, comme à

---

<sup>42</sup> *Daily Nation*, "ICC judges reject human rights report on poll chaos", 11/06/2014

<sup>43</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, 2010, *op.cit.*

<sup>44</sup> Site web de la FIDH

<sup>45</sup> FIDH, 12/02/2016, *op.cit.*

<sup>46</sup> Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « Statement by the Kenya Human Rights Commission (KHRC) made at the 12<sup>th</sup> session of the assembly of States parties to the Rome Statute », 21/11/2013

<sup>47</sup> KIBOR Fred, « ICC Crusader Ken Walufan makes shock u-turn », *Standard Digital*, 19/10/2015; KOECH Francis, « Rights activist Ken Walufa disslusses lawyer's claims that he fixed Ruto at ICC » *Standard Digital*, 29/01/2014



Nairobi ou à Eldoret. Tout un processus d'intimidation a été mis en place dans le but de faire taire les défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux ayant coopéré avec la CPI.<sup>48</sup>

Selon diverses sources, Ken Walufa a été plusieurs fois victime de ce type de faits.<sup>49</sup>

Dans un entretien donné à *Daily Nation* en novembre 2015, Ken Walufa affirme avoir été attaqué plusieurs fois à côté de chez lui. Il dit avoir rapporté deux incidents à la police de Kapsoya et trois autres à la police d'Eldoret. Il affirme également qu'en 2011 son ordinateur a été volé suite à une entrée par effraction dans son bureau. La police n'ayant jamais réagi, il a par la suite jugé inutile de rapporter ces cas à la police.<sup>50</sup>

Il a en outre été poursuivi en justice en 2010-2011 pour incitation à la violence et désobéissance à la loi à travers la publication de documents.<sup>51</sup> En 2009, Ken Walufa a été inculpé pour avoir participé au réarmement de communautés dans la *Rift Valley province*.<sup>52</sup>

La page Facebook du CHRD présente une biographie de son directeur (Ken Wafula) mais ne précise pas si celui-ci a, ou non, travaillé au sein de la KHRC ou de la KNCHR.<sup>53</sup>

La position de Ken Walufa quant aux témoignages de Kenyans devant la CPI apparaît ambiguë. Il a participé à la défense de témoins et dénoncé les menaces dont certains ont fait l'objet au début des procès de la CPI.<sup>54</sup> Cependant, dans le cas des affaires Ruto et Sang<sup>55</sup>, il a démenti les accusations de manipulation et de corruption prononcées par la CPI à l'encontre de ces deux accusés.<sup>56</sup>

Interrogé par un journaliste de *Daily Nation*, Ken Walufa dit avoir participé avec la CIPEV à la protection de témoins. En revanche, il dément toute collaboration avec la KNCHR et HRW dans le cadre des enquêtes sur les violences postélectorales de 2007-2008.<sup>57</sup>

Ken Walufa justifie son refus de s'impliquer dans les enquêtes de la KNCHR par l'existence de « *différends idéologiques au niveau de la société civile* » kényane : « *Quand la KNCHR menait ses enquêtes sur les violences postélectorales, dirigées par Maina Kiai et Hassan Omar, ils ne m'ont pas impliqué là-dedans car j'étais perçu comme le leader idéologique des groupes de défense des droits de l'homme implantés en zones rurales. Ces groupes dits ruraux sont idéologiquement opposés aux groupes de défense des droits de l'homme basés à Nairobi. Il existait une sorte de guerre froide entre ces groupes* ». <sup>58</sup>

### 2.3. Les tribunaux kenyans

Selon les recommandations de la CIPEV, un tribunal spécial kényan devait être mis en place pour traduire en justice les principaux responsables des violences de 2007-2008.

---

<sup>48</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, L'obstination du témoignage, 2011

<sup>49</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, 2010, *op.cit.* ; OBARE OSINDE, « Human rights activist Ken Walufa in hospital after he was attacked at a political rally », *Standard Digital*, 07/02/2016; *Daily Nation*, « Ken Walufa : I have the magic that will free Ruto from ICC », 15/11/2015

<sup>50</sup> *Daily Nation*, 15/11/2015, *op.cit.*

<sup>51</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, 2011, *op.cit.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Page Facebook de la CHRD

<sup>54</sup> *Daily Nation*, « Threats to Kenta violence witnesses increase », 08/03/2010

<sup>55</sup> Pour de plus amples informations concernant ces affaires, voir la sous-partie consacrée à la CPI.

<sup>56</sup> OBARE OSINDE, 07.02.2016, *op.cit.*; *Daily Nation*, 15/11/2015, *op.cit.*

<sup>57</sup> *Daily Nation*, 15/11/2015, *op.cit.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

Cependant, en dépit de plusieurs tentatives, la formation de ce tribunal n'a jamais vu le jour.<sup>59</sup>

Prenant acte de cet échec, Kofi Annan, alors président du PEAP<sup>60</sup>, a remis en juillet 2009 à la CPI une liste secrète révélant les noms des principaux responsables de ces violences, pour permettre à la CPI de mener à bien la mission initialement confiée au tribunal spécial kenyan.<sup>61</sup>

Très peu de condamnations judiciaires ont été prononcées au niveau national.

Selon un rapport de HRW paru en décembre 2011, sur les 1 333 personnes tuées lors des violences de 2007-2008, seules deux affaires ont abouti à des condamnations pour meurtre.<sup>62</sup> En juin 2012 à Nakuru, Paul Kipkemboi Ruto (alias Sailoti) a été condamné à perpétuité pour le meurtre de Kimani Thiong. En juillet 2009 à Kericho, Robert Kemboi et Kirkland Langat ont été condamnés pour les meurtres de deux policiers. Cependant, en décembre 2012, la cour d'appel de Nakuru a acquitté ces deux individus.<sup>63</sup>

En juin 2010, Edward Kirui, accusé de meurtre, a été acquitté pour manque de preuves.<sup>64</sup>

## 2.4. La Cour Pénale Internationale (CPI)

Le 5 février 2008, le procureur de la CPI a ouvert une enquête préliminaire à l'issue de laquelle, le 15 décembre 2010, est révélé le nom de 6 accusés.<sup>65</sup>

Plusieurs chefs d'accusation apparaissent à l'encontre de ces six individus<sup>66</sup> :

- William Ruto, Joshua Sang et Henry Kiprono Kosgey sont accusés de crimes contre l'humanité, meurtres, déplacements forcés et persécutions.<sup>67</sup>
- Uhuru Kenyatta, Francis Muthaura et Mohamed Hussein Ali sont accusés de crimes contre l'humanité, meurtres, déplacements forcés, viols, persécutions et autres actes inhumains.<sup>68</sup>

Toutes ces affaires vont aboutir à un abandon des charges. La CPI a émis un constat de non-coopération à l'encontre du gouvernement du Kenya, qui a notamment refusé de fournir des données (comptes bancaires, sociétés, transferts fonciers, relevés téléphoniques, impôts) au procureur de la CPI dans le cadre de l'enquête sur Uhuru Kenyatta.<sup>69</sup>

---

<sup>59</sup> ICG, 09/01/2012; *op.cit.*; KPTJ, *op.cit.*, CIPEV, *op.cit.*

<sup>60</sup> Pour de plus amples informations concernant le PEAP, voir la partie consacrée aux violences postélectorales de 2007-2008.

<sup>61</sup> ICG, 09/01/2012; *op.cit.*; KPTJ, *op.cit.*, CIPEV, *op.cit.*

<sup>62</sup> *Human Rights Watch* (HRW), « CPI: Non-lieu dans l'affaire du vice-président kenyan William Ruto », 06/04/2016

<sup>63</sup> *Daily Nation*, « Convictions few and far between in chaos cases », 09/09/2013

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> ICG, 09/01/2012, *op.cit.*

<sup>66</sup> Pour de plus amples informations concernant ses individus et leurs activités, voir la sous-partie consacrée aux acteurs et responsables des violences de 2007-2008.

<sup>67</sup> Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « Accountability for the crimes committed during 2007-2008 post-election violence in Kenya: Four leaders charged with crimes against humanity before the ICC », 24/01/12 ; FIDH, « Kenya Cases at the ICC: Understanding Rule 68 controversy through 15 dates », 12/02/16

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Human Rights Watch* (HRW), « Note d'information de Human Rights Watch pour la quizième session de l'Assemblée des Etats parties de la CPI », 15/11/16

Les charges contre Henry Kiprono Kosgey et Mohamed Hussein Ali ont été abandonnées le 23 janvier 2012 alors que les poursuites contre les quatre autres accusés ont été confirmées.<sup>70</sup>

Dans un premier temps, la CPI a réuni plusieurs témoignages lors des différents procès, mais des événements ont par la suite empêché leur exploitation : certains témoins sont morts après avoir coopéré avec la CPI, d'autres ont reçu des menaces ou ont été achetés. Ces faits vont conduire de nombreux témoins à cesser leur coopération avec la CPI et/ou à revenir sur leurs témoignages.<sup>71</sup>

En mars 2013, les charges contre Francis Muthaura ont été à leur tour abandonnées. Le procureur de la CPI a indiqué qu'un nombre important de témoins sont morts, ont été achetés ou intimidés. Il a en outre mis en avant le manque de coopération du gouvernement kenyan.<sup>72</sup>

Malgré les procédures engagées contre eux par la CPI, Uhuru Kenyatta a été élu Président du Kenya le 4 mars 2013, et William Ruto est devenu son vice-président. Le 4 décembre 2014, le procureur de la CPI a abandonné les charges contre Uhuru Kenyatta et déploré une nouvelle fois l'absence de coopération du gouvernement kenyan et les problèmes rencontrés avec de nombreux témoins.<sup>73</sup>

Pour tenter de remédier à ces problèmes, la CPI a modifié la règle 68 du Règlement de Procédure et de Preuve (RPP) pour pouvoir réutiliser les premiers témoignages des personnes décédées peu après le début de leur coopération ou des individus ayant préféré se rétracter à la suite de menaces ou de faits de corruption. Cependant, le 12 janvier 2016, la chambre d'appel de la CPI a décidé que cette règle ne pourrait pas être utilisée dans le cadre des procès Ruto et Sang.<sup>74</sup> Suite à cette décision, le 5 avril 2016, la CPI a prononcé un non-lieu à l'encontre de ces deux personnes, mettant ainsi fin aux derniers procès de la CPI engagés contre les principaux responsables des violences de 2007-2008 au Kenya.<sup>75</sup>

Entre avril et septembre 2013, Walter Osapiri Barasa (journaliste), Paul Gicheru (avocat) et Philip Kipkoech (avocat) ont été accusés par la CPI de falsifications, faits de corruptions et intimidations de témoins. Des mandats d'arrêt ont été émis à leur encontre par la CPI.<sup>76</sup> Toutefois, dans la mesure où ils ne se sont jamais présentés devant la cour, ces trois individus sont déclarés « en fuite » par la CPI et l'affaire demeure à son stade préliminaire.<sup>77</sup>

## **2.5. Absence de condamnations et de réparations**

Dans un rapport paru en avril 2016, HRW met en exergue l'absence d'une justice effective et de condamnations à l'encontre des personnes à l'origine des violences de 2007-2008 : « *Les autorités kenyanes ont rompu leur promesse de faire rendre des comptes lors de procès nationaux aux responsables des violences postélectorales de 2007-2008. Les forces de sécurité kenyanes continuent d'être impliquées dans des meurtres extrajudiciaires, des actes de torture, des disparitions et des détentions arbitraires* »<sup>78</sup>.

---

<sup>70</sup> FIDH, 24/01/2012, *op.cit.*; FIDH, 12/02/2016, *op.cit.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> FIDH, 24/01/2012, *op.cit.*

<sup>75</sup> *Trial International*, 19/04/16, *op.cit.*; FIDH, 24/01/2012, *op.cit.*; FIDH, 12/02/2016, *op.cit.*

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Site web de la Cour Pénale Internationale (CPI), « Affaire Walter Barasa » ; Site web de la Cour Pénale Internationale (CPI), « Affaire Gicheru et Bett »

<sup>78</sup> HRW, 06/04/2016, *op.cit.*

Dans un rapport publié en 2014, Amnesty International (AI) déplore les insuffisances des compensations versées aux victimes des violences de 2007-2008.<sup>79</sup>

Constatant l'échec des procédures judiciaires à l'encontre des responsables des violences 2007-2008, AI et HRW insistent sur la nécessité, pour les autorités kenyanes, de fournir des réparations aux victimes, à défaut de pouvoir leur rendre justice.<sup>80</sup>

En mars 2015, le président Kenyatta a annoncé la création d'un fond destiné à la réparation des dommages subis par les victimes. Toutefois, selon HRW, ce fond n'avait pas encore été débloqué en avril 2016.<sup>81</sup>

---

<sup>79</sup> AI, *op.cit.*

<sup>80</sup> AI, *op.cit.*; CIPEV, *op.cit.*; HRW, 01/03/2008, *op.cit.*

<sup>81</sup> HRW, 06/04/2016, *op.cit.* ; *Human Rights Watch (HRW)*, « Dispatches : Lack of Justice for Victims in Kenya is no Cause for Celebration », 15/04/2016

## Bibliographie

(Les sites web mentionnés ci-dessous ont été consultés en janvier 2017)

### Rapports

*The Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), A review of the normative framework in Kenya relating to the protection of IDPs, 28/08/2015*

<http://internal-displacement.org/assets/publications/2015/20150827-af-kenya-review-of-normative-framework-relating-to-protection-of-idps-en.pdf>

*Amnesty International (AI), Crying for Justice. Victim's perspectives on justice for the Post-Election violence in Kenya, 15/07/2014*

<https://www.amnesty.org/en/documents/AFR32/001/2014/en/>

*Kenyans for Peace with Truth and Justice (KPTJ), A Real Option for Justice: The International Crimes Division of the High Court of Kenya, 07/2014*

[http://kptj.africog.org/wp-content/uploads/2014/08/A\\_Real\\_Option\\_for\\_Justice\\_The\\_International\\_Crimes\\_Division.pdf](http://kptj.africog.org/wp-content/uploads/2014/08/A_Real_Option_for_Justice_The_International_Crimes_Division.pdf)

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, *L'obstination du témoignage*, 2011

[http://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1319544348\\_obs-2011-fr-complet.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/90_1319544348_obs-2011-fr-complet.pdf)

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, *L'obstination du témoignage*, 2010, [https://www.ecoi.net/file\\_upload/1939\\_1285155094\\_kenya.pdf](https://www.ecoi.net/file_upload/1939_1285155094_kenya.pdf)

*Commission of Inquiry into Post-election violence (CIPEV), 15/10/2008*

[http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/15A00F569813F4D549257607001F459D-Full\\_Report.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/15A00F569813F4D549257607001F459D-Full_Report.pdf)

*Kenya National Commission on Human Rights (KNCHR), On the brink of the precipice: a human account of Kenya's post-2007 election violence, 07/08/2008*

[http://www.knchr.org/portals/0/reports/knchr\\_report\\_on\\_the\\_brink\\_of\\_the\\_precipice.pdf](http://www.knchr.org/portals/0/reports/knchr_report_on_the_brink_of_the_precipice.pdf)

*Human Rights Watch (HRW), Ballots to Bullets. Organizes Political Violence and Kenya's Crisis of Governance, 01/03/2008*

<https://www.hrw.org/reports/2008/kenya0308/kenya0308sumandrecs.pdf>

### Communiqués

*Human Rights Watch (HRW), « Note d'information de Human Right Watch pour la quizième session de l'Assemblée des Etats parties de la CPI », 15/11/2016*

[https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting\\_resources/hrw\\_asp15\\_note\\_dinforma tion\\_fr.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/hrw_asp15_note_dinforma tion_fr.pdf)

*Trial International, « Joshua Arap Sang », 19/04/2016*

<https://trialinternational.org/fr/latest-post/joshua-arap-sang/>

*Human Rights Watch* (HRW), « CPI: Non-lieu dans l'affaire du vice-président kenyan William Ruto », 06/04/2016

<https://www.hrw.org/fr/news/2016/04/06/cpi-non-lieu-dans-laffaire-du-vice-president-kenyan-william-ruto>

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « Kenya Cases at the ICC: Understanding Rule 68 controversy through 15 dates », 12/02/2016

<https://www.fidh.org/en/region/Africa/kenya/kenya-cases-at-the-icc-understanding-rule-68-controversy-through-15>

*The International Center For Transitional Justice* (ICTJ), « Kenyan Victims Demand National Assembly adopt TJRC report and Implement Recommendations », 12/04/2015

<https://www.ictj.org/news/kenyan-victims-demand-national-assembly-adopt-tjrc-report-and-implement-recommendations>

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « Statement by the Kenya Human Rights Commission (KHRC) made at the 12<sup>th</sup> session of the assembly of States parties to the Rome Statute », 21/11/2013

<https://www.fidh.org/en/issues/international-justice/international-criminal-court-icc/14295-statment-by-the-kenya-human-rights-commission-khrc-made-at-the-12th>

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « Accountability for the crimes committed during 2007-2008 post-election violence in Kenya: Four leaders charged with crimes against humanity before the ICC », 24/01/2012

<https://www.fidh.org/en/region/Africa/kenya/Accountability-for-the-crimes>

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), « L'observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme : un programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT », 24/08/2007

<https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/L-OBSERVATOIRE-POUR-LA-PROTECTION,4628>

## Articles scientifiques

*Human Rights Watch* (HRW), « Dispatches : Lack of Justice for Victims in Kenya is no Cause for Celebration », 15/04/2016

<https://www.hrw.org/news/2016/04/15/dispatches-lack-justice-victims-kenya-no-cause-celebration>

*International crisis Group* (ICG), « A Dying breed of peacemakers in Kenya's North East », 19/11/2015

<https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/kenya/dying-breed-peacemakers-kenya-s-north-east>

*International Crisis Group* (ICG), « Impact of the ICC proceedings » 09/01/2012

<https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/kenya/kenya-impact-icc-proceedings>

MEDARD Claire, « Les frontières de la violence au Kenya », *EchoGéo (revue en ligne)*, *Sur le vif*, 12/03/2008

<https://echogeo.revues.org/2335>

## Articles des médias

MATHENGE GAKUU, « Go slow on TJRC talk in campains, elders urge Raila Odinga », *Standard Digital*, 07/01/2017  
<https://www.standardmedia.co.ke/article/2000229047/go-slow-on-tjrc-talk-in-campaigns-elders-urge-politicians>

*Daily Nation*, « Raila's 2017 campaign machine up and running», 04/12/2016  
<http://www.nation.co.ke/news/politics/-Secrets-of-Raila-2017-election-strategy/1064-3474122-m5wqtoz/>

MURIMI Maureen, « Raila Odinga insists on implementation of TJRC report », *Citizen Digital*, 23/09/2016  
<https://citizentv.co.ke/news/raila-odinga-insists-on-implementation-of-tjrc-report-142530/>

*Daily Nation*, «Cord lead plotting to split jubilee party, say Uhuru allies», 17/09/2016  
<http://www.nation.co.ke/news/politics/Uhuru-allies-accuse-Raila-of-plot-to-divide-Jubilee/1064-3384394-2wir8I/>

OBARE OSINDE, « Human rights activist Ken Walufa in hospital after he was attacked at a political rally », *Standard Digital*, 07/02/2016  
<https://www.standardmedia.co.ke/article/2000190814/human-rights-activist-ken-wafula-in-hospital-after-he-was-attacked-at-a-political-rally>

*Daily Nation*, « Ken Walufa : I have the magic that will free Ruto from ICC », 15/11/2015  
<http://www.nation.co.ke/lifestyle/lifestyle/Ken-Wafula-Why-I-have-changed-tune-on-KENYA-ICC-cases/1214-2956530-950e5wz/index.html>

KIBOR Fred, « ICC Crusader Ken Walufan makes shock u-turn », *Standard Digital*, 19/10/2015  
<https://www.standardmedia.co.ke/article/2000180050/icc-crusader-ken-wafula-makes-shock-u-turn>

*Daily Nation*, "ICC judges reject human rights report on poll chaos", 11/06/2014  
<http://www.nation.co.ke/news/politics/ICC-judges-reject-human-rights-report-on-poll-chaos-/1064-2345212-wumgrnz/index.html>

KOECH Francis, « Rights activist Ken Walufa disslusses lawyer's claims that he fixed Ruto at ICC » *Standard Digital*, 29/01/2014  
<https://www.standardmedia.co.ke/article/2000103469/rights-activist-ken-wafula-dismisses-lawyer-s-claims-that-he-fixed-ruto-at-icc>

*Daily Nation*, « Convictions few and far between in chaos cases », 09/09/2013  
[http://www.ipsos.co.ke/NEWBASE\\_EXPORTS/Telecoms%20\\_%20Others%20Renamed/130909\\_Daily%20Nation%20-%20Monday\\_20\\_5c712.pdf](http://www.ipsos.co.ke/NEWBASE_EXPORTS/Telecoms%20_%20Others%20Renamed/130909_Daily%20Nation%20-%20Monday_20_5c712.pdf)

*Daily Nation*, «Threats to Kenta violence witnesses increase », 08/03/2010  
<http://www.nation.co.ke/news/Threats-to-witnesses-increase-/-/1056/875698/-/view/printVersion/-/c0oipm/-/index.html>



## **Sites web**

Site web de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

<https://www.fidh.org/fr/qui-sommes-nous/le-mouvement-mondial-des-droits-humains/>

Site web de la KNCHR

<http://www.knchr.org/Aboutus/Establishment.aspx>

Page Facebook de la CHRD

<https://www.facebook.com/notes/the-centre-for-human-rights-and-democracy-eldoret-kenya/staff-profile-ken-wafula-founder-and-executive-director/115302468504883>

Site web de la Cour Pénale Internationale (CPI), « Affaire Walter Barasa »

<https://www.icc-cpi.int/kenya/barasa?ln=fr>

Site web de la Cour Pénale Internationale (CPI), « Affaire Gicheru et Bett »

<https://www.icc-cpi.int/kenya/gicheru-bett?ln=fr>